

**Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :  
58  
Conseillers présents :  
46  
Suppléants ayant voix  
délibérantes :  
2  
Conseillers représentés :  
7  
Total votants :  
55

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 4 juillet 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniël LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER  
Daniel BERTHUCAT à Gérard GRILLE  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER  
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD  
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON  
Claude GOUILLON-CHENOT à Françoise CHASSANGRE

**Conseiller.e.s absent.e.s :**

Ludovic COMBE  
Philippe BLANCHOZ  
André IMBERDIS  
Paul PERRIN  
Carine BRODIN

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :**

Christine PETRUCCI  
Alain CHASSAGNE

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**Convention de partenariat avec Le Relais  
DELIBERATION N°20170712-13**

**Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président**

LE RELAIS est une entreprise d'insertion, opérateur de tri Eco TLC et détenteur de points d'apport volontaire Eco TLC.

Les collectivités compétentes en matière de collecte des déchets ménagers ont la possibilité de conventionner avec LE RELAIS, afin que cette entreprise puisse implanter des conteneurs de collecte des TLC, les exploiter et les entretenir.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de conventionner avec l'entreprise LE RELAIS ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

TOTAL VOTANTS :	55 =	Conseillers Présents	46	+	Représentés	9	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	55 =	Pour : 55		Contre : 0				
Abstention :	0							



*Pour ampliation certifiée conforme,*  
Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon